



Désaccord mode de garde.

Par Marionette

Bonjour à tous et à toutes,

Je suis en couple avec un homme qui a 3 enfants depuis maintenant 2 ans.
Les enfants sont âgés de bientôt 3 ans, 5 ans et 9 ans.

Actuellement nous avons les enfants 5 jours consécutifs soit presque une semaine sur deux.

Son ex compagne dit que les enfants sont trop fatigués par la route quand nous les avons. Grâce à ses horaires il ne les dépose pas au périscolaire le matin (contrairement à la maman) donc finalement même malgré le trajet ils dorment plus longtemps.

Mon compagnon souhaite les avoirs désormais une semaine sur deux car nous avons fait construire une grande maison où ils pourraient avoir chacun leur chambre etc.

Seulement voilà?

Je travail dans le milieu hospitalier en alternance jours/nuit avec des astreintes donc je ne pouvais pas être trop loin du travail mais il fallait trouver un compromis pour les enfants et l'école des enfants. Notre future maison sera à 25 min et 26km de l'école et du domicile de la maman. C'est des routes de campagne donc pas de bouchons.

La maman refuse la garde alterner à cause de cela et demande du coup une garde exclusive alors qu'actuellement nous sommes à 5min de plus de trajet.

Je voulais avoir vos avis, retour et expérience.

Mon compagnon vit très mal cette situation car il a peur de voir ses enfants que un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaire.

De plus nous attendons un enfant ensemble et nous souhaitons qu'ils vivent ensemble afin de créer des liens de frères et sœurs.

Merci à tous et à toutes pour vos réponses.

Par jpgroussard

Bonjour Marionette,

vous décrivez une situation plus que banale pour ceux qui aiment se compliquer la vie avec des hommes/femmes mariés/mariées, divorcés, avec enfants et qui continuent d'en faire. A part d'aller voir le juge - avec son lot de maux de tête et argent dépensé - pour un résultat improbable, il n'y a rien à faire que d'assumer les choix que vous avez faits ou plutôt ce que la vie vous a donné.

Il se peut également que votre version idyllique entre les quatre(voire plus, sait-on jamais)frères et sœurs qui vivront et s'épanouiront ensemble ne soit pas identique avec la version de la première femme de votre compagnon.

Bon courage !

Par Henriri

Hello !

Marionette vous ne mentionnez pas si le régime de garde actuel a été tranché par la justice, alors sans autres considérations tout à fait inutiles disons simplement que si votre compagnon et son ex-femme ne trouvent pas un accord amiable il faudra aller devant le juge des affaires familiales pour faire évoluer le régime de garde, mais sans garantie d'avoir satisfaction d'un côté comme de l'autre.

A+

Par kang74

Bonjour

Effectivement , même si le système de garde alternée est le système par défaut, la distance entre les deux foyers et l'école doit être raisonnable .

Vu l'age des enfants elle peut donc apporter cet argument devant un jaf .

Ainsi que le fait que de toutes les façons , vous ne les avez pas à 50/50 et que donc, le système en place mis de manière amiable est une résidence habituelle chez elle et une garde élargie pour le père (j'aimerais bien avoir le découpage exact).

Enfin la garde alternée ce n'est pas que le fait de les avoir 50% du temps , mais aussi d'avoir les mêmes devoirs : cela signifie donc aller aux réunions d'école, faire le suivi médical, amener aux activités etc ...

L'argument d'un nouvel enfant n'en est pas un , c'est votre choix, et les liens avec cet enfant ne concerne pas le jaf : les liens avec les deux parents, oui et dans l'intérêt des enfants .

Les enfants assument les choix de leurs parents, certes , mais s'il y a un choix à faire qui se propose qui soit plus dans leur intérêt , il est étudié .

Même question : est ce qu'il y a jugement ? Comment prenez vous les enfants ? est ce qu'il y a requête actuellement ?

Par Isadore

Bonjour,

Les enfants sont encore assez jeunes. En cas de litige en entre les parents, c'est le JAF qui appréciera si le temps de trajet permet une résidence alternée. La distance n'est pas énorme, mais il y a en effet un éloignement volontaire du père qui va rallonger les trajets.

Pour le JAF, les impératifs professionnels d'un tiers étranger aux enfants n'entrent pas en ligne de compte.

Une solution pourrait être de trouver une école entre les deux.

Je conseille de commencer par voir un avocat. Lui seul pourra dire à votre compagnon s'il a des chances d'obtenir une résidence alternée en déménageant. Une bonne solution pourrait être que vous viviez dans la nouvelle maison, et que votre compagnon trouve un logement plus près de l'école pour accueillir les enfants en semaine. Vous vous retrouveriez pendant les week-ends et les congés.